VILLE DE LYON

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

6e Arrondissement Municipal

58, rue de Sèze

Service Gestion Décentralisée

Lyon, le 6 juillet 2016

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL SEANCE DU LUNDI 20 juin 2016

- Désignation d'un secrétaire de séance : M.GRACI
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2016: UNANIMITÉ

PRESIDENT: MONSIEUR BLACHE, MAIRE

SECRETAIRE ELU: M. GRACI.

PRESENTS: M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, Mme NACHURY, Mme BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. AUGOYARD, Mme HAZERAN, M. GRACI, M. HEKIMIAN.

EXCUSES: M. DAVID, Mme LEVY, M. BREAUD, Mme MICHAUX.

<u>DEPOTS DE POUVOIRS</u> : M. BOUZARD : pouvoir de M. BREAUD ; M. GRACI : pouvoir de Mme MICHAUX ; Mme GRAZIANI : pouvoir de M. BRUN.

ABSENTS: M. FENECH.

M. BLACHE propose de désigner M. GRACI pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. GRACI procède à l'appel nominal.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2016

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

Rapport 06.16.269 – Délégation donnée aux Conseils d'arrondissement de préparer, passer, exécuter et régler les marchés sans formalités préalables

M. BLACHE rapporte ce dossier.

En mai 2014, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée a été délégué au conseil du 6e arrondissement.

Dans le cadre de la transposition des directives européennes, le Code des Marchés Publics 2006 a été abrogé et remplacé par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Il s'ensuit que la délibération n° 2014/126 du 26 mai 2014 est abrogée.

Dorénavant, les marchés sans formalités préalables en raison de leur montant, visés à l'article L.2511-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, constituent les marchés à procédure adaptée et les marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalable pour des besoins dont la valeur estimée est inférieure aux seuils européens.

Les marchés correspondants devront être passés conformément à la réglementation relative aux marchés publics et au guide de la commande publique de la Ville de Lyon.

Aujourd'hui, le Conseil municipal donne délégation aux Conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de fournitures et services dont la valeur estimée du besoin est inférieure aux seuils européens pouvant être passés sous forme de marchés à procédure adaptée ou de marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalable, dans les catégories d'achats suivantes :

- communication et prestation de secrétariat ;
- routage, mailing, diffusion;
- fournitures végétales décoratives ou non décoratives, non destinées à la plantation ;
- service des traiteurs ;
- alimentation et ustensiles de restauration (à l'exclusion des achats d'alimentation pour les équipements de petite enfance) ;
- service de spectacle ;
- organisation de manifestions et festivités.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.270 – Attribution de subventions aux associations d'anciens combattants

M. BRUN présente ce projet.

Les associations d'Anciens Combattants ont toutes, en commun, la volonté de :

- maintenir et développer l'esprit de défense, des liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité entre ceux qui ont participé à la défense de la patrie ;
- transmettre, aux jeunes générations, le devoir de mémoire et l'amitié existante entre les camarades de combat :
- soutenir et aider, moralement et matériellement, les compagnons en difficulté, et les représenter auprès des pouvoirs publics militaires et civils.

Afin de permettre à ces diverses associations de poursuivre leurs activités, il est proposé d'allouer des subventions pour un montant total de 31 470 € à 26 associations. Certaines sont de véritables fédérations.

M. BRUN, a retenu comme exemple le Comité Départemental de Liaison des Associations d'Anciens Combattants du Rhône - 7 rue Saint Polycarpe – 69001 LYON qui regroupe 54 associations, soit 25 000 membres.

Il ajoute qu'en ces temps de violence si particuliers que traverse la France, les cérémonies de commémoration et d'hommages divers à résister que perpétuent ces associations sont malheureusement d'actualité.

Ainsi pour le 6ème arrondissement : l'Association des Rescapés de Montluc – ARM - 11 rue Laurent Vibert – qui compte 283 adhérents se voit proposer 2 500 € pour la participation au fonctionnement général de l'association et à diverses manifestations.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. BRUN quitte la séance à 18h36 après avoir donné pouvoir à Mme GRAZIANI.

Rapport 06.16.271 – Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps, au titre de l'année 2016, pour un montant total de

Mme TRIBALAT est rapporteur de ce dossier.

Il s'agit d'une subvention de 89 600 € attribuée à 28 associations agissant en faveur des personnes confrontées aux handicaps.

Pour ce qui est du 6ème arrondissement, l'école de musique Rymea recevra 2 000 € car elle dispense un enseignement musical pour les enfants porteurs de troubles sévères des apprentissages ou de handicaps Lourds. Cette aide servira au fonctionnement général de l'association.

Elle précise que toutes ces structures : ADAPEI, UNAFAM accueillent aussi des personnes du 6e.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.272 – Attribution d'une subvention à l'Union de Gestion des Foyers Restaurants de Lyon (UGFRL) pour le remboursement des fluides du foyer-restaurant Kléber, sis 78 rue Tronchet à Lyon 6e (El06175), pour un montant de 3 671,19 euros

Mme ROBIN présente ce projet de délibération.

Il s'agit du remboursement des fluides à l'UGFRL. Cette association bénéficie de la gratuité de la mise à disposition de locaux et des fluides consommés, car ils sont installés au sein des EHPA gérés par le CCAS.

Cependant un site de restauration de l'UGFRL est installé dans des locaux privés, pour lesquels la Ville de Lyon a pris un bail et règle directement le loyer. Il s'agit du foyer-restaurant Kléber, 78 rue Tronchet à Lyon 6e

Il faut approuver la subvention annuelle pour l'aide au paiement des fluides du foyer restaurant Kléber pour l'année 2014, soit un montant total de 3 618,96 euros (eau : 210,74 € – EDF : 1892,53 € – ENGIE : 1567,92€).

Rapport 06.16.273 – Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 466 740 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

Mme ROBIN rapporte ce dossier.

Elle rappelle que la Ville de Lyon a fait le choix de conduire une politique sociale dont elle a préalablement défini quatre axes :

- lutte contre la grande précarité ; soutien aux personnes en situation de fragilité économique aide aux personnes handicapées ; prise en compte de la problématique des personnes âgées.

La ville soutient différentes associations qui oeuvrent dans le cadre de la lutte contre l'exclusion et le maintien du lien social ; l'accès à l'hygiène et aux soins ; l'aide alimentaire.

Le montant total de ces aides s'élève à 1 466 740 €.

Dans le cadre du 6e arrondissement, il s'agit des associations suivantes :

- Pour l'aide alimentaire : la Fondation Armée du Salut 131 avenue Thiers se voit proposer 70 000 € pour la Prestation complémentaire au restaurant municipal : repas servis aux personnes démunies le weekend et les jours fériés.
- Dans le cadre de l'exclusion et le maintien du lien social :
- * la Croix Rouge Française- 61 rue de Créqui- il est proposé 14 000 € pour son fonctionnement global,
- * la Fondation Armée du Salut –131 avenue Thiers 64 000 € pour le fonctionnement global de l'association.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.274 – Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, foyers-restaurants), pour un montant de 547 017,15 euros. Approbation et autorisation de signer les conventions de financement

Mme ROBIN est rapporteur de ce dossier.

Elle indique que la Ville de Lyon développe une politique de lutte contre l'exclusion et l'isolement en soutenant les associations qui interviennent en direction des personnes âgées. L'objectif est d'aider les personnes âgées isolées et à mobilité réduite à participer à la vie sociale et de lutter contre leur solitude et leur dépendance en leur proposant des sorties ludiques ou culturelles.

Différentes associations ont fait état de projets annuels et d'actions ponctuelles que la ville entend soutenir pour un montant global de 547 017,15 €.

Pour le 6e arrondissement, il est proposé d'allouer :

Dans le cadre des ACTIONS ET ANIMATIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES ET PROTECTION DE LA SANTE :

- Centre de Recherche et d'Information pour les Loisirs et l'Animation -197 cours Lafayette : il est proposé 500 € pour le Fonctionnement général de l'association.

Enfin, dans le cadre des FOYERS-RESTAURANTS :

 L'UGFRL qui gère certains des foyers restaurants et à laquelle, il est proposé d'allouer 150 000 € pour le fonctionnement général de l'association qui propose des repas en salle et à domicile avec des animations ponctuelles.

Rapport 06.16.275 – Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité

M. SIMOND rapporte ce dossier.

Il rappelle qu'aux côtés des grands clubs phares de la Ville existe un tissu très dense et actif d'associations et clubs de quartier, dans les arrondissements qui agissent dans la proximité au bénéfice des concitoyens. Selon la ville de Lyon, ces subventions servent à récompenser les associations qui se sont fait remarquer par des résultats notoires, une initiative pertinente ou ont besoin d'un soutien ponctuel.

Afin de conforter l'objectif poursuivi et d'apporter davantage de cohérence au dispositif, il est précisé qu'une subvention « Lions du Sport » ne peut être attribuée à une association bénéficiant déjà d'une subvention de fonctionnement votée en Conseil municipal au titre de l'exercice en cours.

Il précise que pour l'enveloppe de 2 000 € dont bénéficie le 6e arrondissement, il souhaité attribué une subvention de 500 € à :

- l'association A.S.Tennis de Table pour l'achat de matériel,
- l'association Europe Lyon Aïkido pour l'organisation de la fête de clôture de la saison sportive
- au judo Club Lugdunum pour l'organisation de la fête de clôture de la saison sportive,
- à l'Aïkikai de Lyon pour l'organisation d'initiation aux arts martiaux auprès des jeunes en difficulté.

Il ajoute qu'avec les moyens restreints d'une mairie d'arrondissement et les budgets à la baisse de la Mairie centrale, ces Lyons du sport sont des moyens importants pour les clubs de sport. Le problème est que la Ville de Lyon a rajouté des restrictions et que cela complique l'attribution de ces aides financières.

Il indique qu'il n'a, de ce fait, pas pu aider l'association Valentin Haüy pour l'organisation d'une sortie Tandem avec des déficients visuels. Il regrette aussi de n'avoir pu aider Oriane MALLOT de Lyon Epée Métropole qui est qualifiée pour partir à Rio, malgré dont elle a bénéficié de la Ville, un coup de pouce supplémentaire aurait été bienvenu car le budget déplacement est conséquent.

Il souligne qu'avec ces nouvelles restrictions, il ne peut plus aider l'Eveil football, Lyon Gym, Lyon Natation, ou le Cercle Bellecombe dont il est certain que les noms évoquent pour tous de grands clubs de l'arrondissement.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.276 – Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'Association Roulez Jeunesse pour l'organisation du festival "Roulez jeunesse", du 9 au 11 septembre 2016

M. SIMOND rapporte ce projet de délibération.

L'Association Roulez organise la 2e édition de la manifestation « Roulez Jeunesse » du vendredi 9 au dimanche11 septembre 2016.

Cette association a pour but la production et la diffusion de concerts et spectacles vivants, ainsi que le développement de projets artistiques. Tout au long de l'année, l'Association Roulez Jeunesse prépare des événements culturels et des rassemblements autour du vélo. L'Association souhaite faire découvrir et perdurer la relation art-vélo.

Il ajoute que cet événement est unique en France du fait de sa transversalité et son format puisqu'il mêle musique et pratique du vélo. La première édition en 2014 a rassemblé 2 882 festivaliers, 80 bénévoles. Cette année, il aura lieu principalement au Parc de la Tête d'Or au sein du Vélodrome, endroit historique peu connu des Lyonnais, le samedi et le dimanche de 9h00 à 22h00. Il permettra de favoriser l'accès au plus grand nombre et à un public de tout âge.

D'autres lieux d'activités sont prévus et la programmation est encore en cours de réalisation.

Il précise que cette année, l'Association sollicite une subvention à hauteur de 8 000 €. Le budget prévisionnel s'élève à 64 684 euros. Il est proposé d'allouer une subvention de 6 000 € à l'Association Roulez Jeunesse.

Rapport 06.16.277 – Attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise pour la 5e édition du Pignon Fixe, le 18 septembre 2016 au Vélodrome Georges Prévéral au Parc de la Tête d'Or dans le 6e arrondissement

M. SIMOND présente ce dossier.

L'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise organise la 5e édition du Pignon Fixe qui se déroulera sur la piste au Vélodrome Georges Prévéral du Parc de la Tête d'Or, le 18 septembre 2016 de 9h00 à 19h00.

Auparavant, cet événement était organisé en même temps que le « Challenge national junior manche sur piste » au mois de mai. Ces deux manifestations rassemblaient environ 350 compétiteurs de toutes catégories et plus de 2 700 spectateurs. Elles étaient portées d'une année sur l'autre par l'Entente Cycliste de Lyon 6e et par l'Amicale Cycliste Lyon Vaise.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise.

M AUGOYARD évoque l'importance de ce dossier sur deux aspects à la fois dans le cadre des modes doux mais aussi du sport. Cela permet d'aborder le vélodrome qui est dans un état pas très acceptable pour la 2° agglomération de France pour un sport qui est le vélo sur piste, sport désintéressé et totalement oublié par la plupart des fédérations françaises. Il y a, en France, un seul vélodrome avec un toit à Saint Quentin en Yvelines. Il serait bien que la province, vu de Paris, puisse être mise en valeur. Il serait bien que la Ville de Lyon mette ce patrimoine en valeur afin que toutes les compétitions ne se passent pas à Paris.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.278 – Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Association "La Rage" pour l'organisation de la manifestation « BMX Street Station », du 3 au 4 septembre 2016

M. SIMOND présente ce rapport.

L'Association Lyon VTT organise pour la 14e année consécutive, sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme, la manifestation « Lyon Free Bike », le dimanche 11 septembre 2016.

Il considère que cette randonnée urbaine est devenue le « rendez-vous vélo » à Lyon et permet de proposer à tous, vététistes et cyclistes confirmés, occasionnels ou débutants, des parcours inédits et conçus en milieu urbain.

Il indique qu'en 2015, environ 7 200 vététistes ont participés sur les différents itinéraires (découverte : 2 200, sportif : 2 600, expert : 2 400) et environ 330 bénévoles étaient présents et dont on peut saluer le travail. Il est très important de mettre en avant les bénévoles. Il indique qu'il a participé, il y a peu à l'assemblée générale de la MIETE. Ils ont chiffré les économies représentées par l'action des bénévoles et cela était loin d'être négligeable.

Il souligne qu'afin de renforcer l'ouverture aux autres pratiques et dans le but de créer un « week-end vélo » à Lyon, l'Association souhaite se rapprocher de l'événement « Roulez Jeunesse » qui se déroulera les 10 au 11 septembre 2016 au Parc de la Tête d'Or et créer des connexions afin d'enrichir les deux organisations. Les objectifs de l'Association Lyon édition sont de :

- promouvoir la pratique du vélo auprès du plus grand nombre ;
- proposer des itinéraires renouvelés chaque année et un point de vue original sur Lyon en découvrant des passages inédits ;
- pérenniser ce rendez-vous sportif et festif à Lyon pour lequel on est à la 14e édition.

Cette année, l'Association sollicite une subvention à hauteur de 35 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 175 000 euros. Il est proposé d'allouer une subvention de 28 000 € à l'Association Lyon VTT. En plus de cette subvention, la Direction des Sports de la Ville de Lyon verse une subvention de 3 000 € dans le cadre d'une subvention annuelle.

Cet événement permet de faire rayonner la Ville de Lyon et ce sport cher à M. AUGOYARD mais aussi à bon nombre de personnes.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.279 – Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Association "La Rage" pour l'organisation de la manifestation « BMX Street Station », du 3 au 4 septembre 2016

M. SIMOND est rapporteur de ce dossier.

L'Association « La Rage » organise, les 3 et 4 septembre 2016, la 7e édition de la manifestation « BMX Street Station », un des plus importantes en Europe.

En 2015, la manifestation a réuni 142 « riders » et 2 500 spectateurs.

Cette 7e édition se déroulera en partie sur les berges du Rhône, sur les marches de la rampe près de la place du Maréchal Foch à Lyon 6e, qu'on ne peut appeler à proprement parlé un skate park.

Le samedi 3 septembre, la compétition aura lieu de 16h30 à 19h30 sur les modules sur les quais à côté de la place Maréchal Foch. Une soirée avec les participants clôturera la journée.

Le dimanche 4 septembre, la compétition se déroulera toute la journée au skatepark de Gerland.

Il est proposé d'allouer une subvention de 4 000 € à l'Association « La Rage », en baisse de 1 000 € par rapport à 2015.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.280 – Attribution de subventions de fonctionnement à 10 structures socioéducatives et à la Caisse des Ecoles de la Ville de Lyon, dans le cadre du "dispositif ticket sport", pour un montant total de 30 545 euros - Signature de conventions d'application

M. SIMOND présente ce rapport.

Le « dispositif ticket sport », mis en place en 1995 par la Ville de Lyon, est le produit d'une réflexion menée dans le cadre de la «Politique de la Ville ». C'est un outil qui sert de suivi éducatif et social et bénéficie à des enfants dont les familles ont de très faibles revenus.

Il s'agit d'une aide individuelle, sous forme de ticket modérateur qui permet à des jeunes en difficulté socioéconomiques de s'insérer dans un club ou une association pour pratiquer une activité sportive ou culturelle régulière et de bénéficier d'un accompagnement pédagogique concerté en lien avec leurs familles.

La Direction des Sports cofinance ce dispositif avec la Direction du Développement Territorial, financement intégralement pris en charge par la Ville de Lyon dont la gestion administrative et pédagogique est déléguée à 10 structures socio-éducatives et à la Caisse des écoles de la Ville de Lyon ; dans le 6e arrondissement, c'est à la Maison de l'Enfance du 6e.

Il est proposé une enveloppe financière globale de 30 545 € du « dispositif ticket sport » répartie ertre les onze structures bénéficiaires.

La Maison de l'Enfance du 6e se verra attribuer 1 500 €. Cela représente 5 % alors que l'arrondissement représente 10 % de la population. M. SIMOND a donc demandé que cette enveloppe soit réétudiée.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.281 – Programmation financière 2016 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle

M. SIMOND rapporte ce projet de délibération.

Il précise que la Ville de Lyon comptait, à la fin du mois de décembre 2015, 46 508 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, contre 44 530 à fin 2014.

Cette année 2016 est marquée par un contexte particulier de diminution des ressources financières de la Ville de Lyon.

Il rappelle que la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon est constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) avec l'Etat, la Ville de Lyon, Pôle emploi, la Région Auvergne/Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon et la Chambre de métiers et d'artisanat du Rhône, la Mission locale de Lyon, l'Association ALLIES-PLIE de Lyon.

L'avenant de prorogation pour quatre années supplémentaires a été approuvé lors de la séance du Conseil municipal du 27 avril dernier. Elle poursuit des missions d'aide à l'insertion professionnelle et à l'emploi. Son programme d'actions est réalisé en particulier dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Il est financé au titre du fonds social européen, et obtient des aides de l'Etat, de la Ville de Lyon, de la Métropole de Lyon et de la Région Auvergne/Rhône Alpes.

Il précise que la programmation emploi-insertion se fait autour de 5 axes et c'est à partir de l'ensemble de ces orientations soumises à approbation que sont octroyées les participations financières pour les actions retenues au titre de la programmation financière 2016. En contrepartie des moyens mobilisés par les signataires du protocole du PLIE, le Fonds social européen (FSE) apporte des crédits complémentaires. Ce fonds, outil financier de l'Union européenne pour la promotion de l'emploi, vient en complément des dépenses publiques locales et nationales.

A partir de l'an prochain, les crédits du FSE seront gérés par la Métropole.

Il précise que cette programmation constitue également le volet « accès à l'emploi et insertion professionnelle » du nouveau contrat de ville pour la période 2015-2020, certaines actions sont éligibles aux cofinancements au titre de la politique de la ville lorsqu'elles s'inscrivent dans les objectifs des projets de territoire contractualisés.

La somme globale prévue pour cette programmation est de 751 148 €. Cette somme peut paraître importante mais elle correspond à un réel besoin sur l'ensemble de la Ville. Pour ce qui concerne sur la répartition des sommes attribuées, il est difficile de donner un avis car de nombreuses structures participent sur le 6e arrondissement et l'ensemble de la Ville, voire au-delà.

Il tient à saluer le travail de la Maison de l'emploi et de la Formation et de la Mission locale avec lesquelles il travaille depuis deux ans. Avec ces deux partenaires, seront mises en place très prochainement des rencontres métiers et des actions en faveur des demandeurs d'emploi du 6e arrondissement.

M. HEKIMIAN s'abstient. LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.283 – Attribution de subventions de fonctionnement à 37 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 259 000 euros - FIC et approbation des conventions correspondantes

Mme DARBON est rapporteur de ce dossier.

Elle indique qu'il est prévu d'attribuer des subventions de fonctionnement à 37 lieux oeuvrant dans le domaine du théâtre pour une montant global de 259 000 € répartis selon plusieurs critères :

- aide aux lieux et aux festivals ;
- aide au projet et à l'accompagnement des compagnies émergentes ;
- aide à l'inscription de compagnies sur le territoire ;
- aide à la structuration des compagnies et au rayonnement national et international.

Dans le 6ème arrondissement, il s'agit de :

- La compagnie Le Fanal qui se voit attribuer 7 000 €.
 Fondée en 1988 par Pierre Desmaret, un artiste lyonnais qui crée des spectacles où se mêlent le théâtre et la marionnette. Ce dernier travaille également sur le personnage de Guignol. De 2011 à 2014, la Compagnie a été accueillie en résidence à la Duchère.
 En 2015, aucune subvention ne lui a été accordée.

Rapport 06.16.284 – Programmation de la Fête de la Musique 2016 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 28 800 euros - Approbation de conventions types.

Mme DARBON présente ce rapport.

Elle indique que c'est une somme globale de 28 000 € qui est accordée dans le cadre de la Fête de la Musique. La majorité des projets retenus, environ 120 projets représentent 300 artistes. Il n'ya pas de subvention particulière accordée mais un petit coup de pouce à certaines associations.

Ainsi dans le 6e arrondissement, 1 500 € sont proposés pour L'Association Orage Production qui propose d'animer place Maréchal Lyautey une scène avec ses coups de coeurs rock & pop avec la plupart des groupes chantant en Français.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

* *

Questions diverses.

Mme DARBON invite tous les habitants pour la Fête de la Musique le 21 juin, la scène de la Mairie se tiendra place Brosset :

A 18h00, c'est l'école de musique Allegretto qui débutera,

18h30, l'école de musique Crescendo prendra le relais,

19h00 : concert de la Valentine, chorale de l'association Valentin Haüy,

20h00 : quatre groupe de rock s'enchaîneront jusqu'à minuit ;

On aura aussi un concert à l'Hôtel du Gouverneur, ouvert à tous à partir de 19h30 (musique de l'infanterie) ; Sur la place Maréchal Lyautey, une scène pop rock avec différents artistes de la région

Enfin, un concert à l'église Saint Joseph des Brotteaux avec la chorale « Gospel sunday voices ».

M. BLACHE rappelle que la bibliothèque fermera ses portes le 24 Août pour rouvrir en juin 2017 dans la nouvelle bibliothèque du 6°. Toutes les collections seront vont être suivies et le réaménagement se fera dans des locaux plus grands. Il faudra donc attendre un peu.

M. SIMOND annonce le carrefour des associations le 10 septembre 2016 et Mme GRAZIANI rappelle que le dimanche 11 se tiendra BB TROC.

M. SIMOND précise que le samedi 25 juin se déroulera la descente du Rhône en baignoires et bidets au départ de Caluire. Il incite les habitants à se rendre à cet évènement très ludique car le passage de ces équipements navigables est très cocasse.

Mme DARBON rappelle le parcours des bleus dans les différents bars et restaurants du 6° où sont exposées les œuvres de 15 artistes. Elle donne rendez-vous aux habitants le 12 juillet 2016 à 19h00 dans la salle du Conseil pour la vente aux enchères de celles-ci. 30 % de la vente seront reversés à l'association «l'enfant bleu ». Des dépliants sont disponibles à l'accueil pour cet événement. Elle encourage les habitants à s'y rendre car il y a de belles œuvres.

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le lundi 12 septembre 2016 à 18h30, après la tenue du CICA qui débutera à 17h30 et aura pour thème « les projets de pistes cyclables ». Beaucoup de personnes semblent intéressées.

M. BLACHE rappelle d'envoyer les questions préalablement. L'idée est d'avoir une vision plus globale des déplacements en vélo dans le 6° arrondissement.

* *